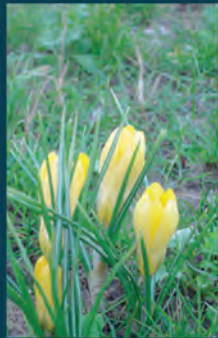


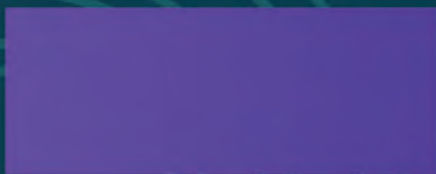
n°46



Bulletin  
Municipal



2013



[www.noailles19.fr](http://www.noailles19.fr)

noailles





# SARL FERRALU 19

Menuiseries

PVC

BOIS,

Alu

Volets roulants

Portails

Garde-Corps



Z.I. de la Galive  
19600 St Pantaleon De Larche  
Tél. 05 55 87 61 46  
Fax 05 55 87 83 31  
[www.ferralu-19.com](http://www.ferralu-19.com)

## HYLLAIRE Geneviève TRIGER Nathalie



Matériel Médical - Orthopédie  
21, avenue Léon BLUM - 19100 BRIVE LA GAILLARDE  
**05 55 24 38 07**



- Salle de Réception
- Séminaire d'entreprise
- Gîte avec piscine privé
- Traiteur

Tél : 06.80.98.07.07  
Mail : [domainedelafage@gmail.com](mailto:domainedelafage@gmail.com)

[www.domainedelafage.fr](http://www.domainedelafage.fr)

**LACHAUX**  
CARRIÈRES

Tél. 05 55 85 30 85 [www.carrieres-lachaux.com](http://www.carrieres-lachaux.com)

VINEVIALLE-19600 ST PANTALÉON DE LARCHÉ

SABLES  
ET  
GRAVIERS

BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

**LACHAUX**  
BÉTONS

[www.carrieres-lachaux.com](http://www.carrieres-lachaux.com)  
Tél. 05 55 85 14 77

VINEVIALLE-19600 ST PANTALÉON DE LARCHÉ

**S.A.R.L. Dumont Assainissement Terrassement**  
Assainissement (création et rénovation)/ Terrassement

VRD / débroussaillage / éparage  
Aménagement extérieur

05 55 17 03 44  
06 88 65 40 89

**S.A.R.L. D.A.T.**

Le pélassier 19600 NOAILLES

Boucherie — Charcuterie — Traiteur

**G. VALADE ET FILS**

Plats cuisinés - Lunchs - Buffets  
Réceptions - Repas sur commande

**05 55 24 07 42**

12, avenue Léon-Blum (Route de Toulouse) - 19100 BRIVE

**RENAULT**

**GARAGE BOUNY S.A.R.L.**

Mécanique - Carrosserie - Peinture  
Vente véhicules neufs et occasions  
Agréé A 20 / Dépannage Remorquage 24h/24  
Rapatriement + Transport V.L.

19500 Jugeals Nazareth  
Tél. 05 55 85 90 92  
Fax : 05 55 85 92 18  
e-mail : [garage.bouny@laposte.net](mailto:garage.bouny@laposte.net)





■ Informations Pratiques..... 2

■ Il était une fois Noailles ..... 3 - 4

■ Vie de la Commune ..... 5 - 10

■ Conseils Municipaux ..... 11 - 12

■ Informations Associatives..... 13 - 15

■ Informations Générales ..... 15 - 19

■ Informations Agglo ..... 20 - 23



Régie Publicitaire :  
Média Plus Communication  
Z.I. Secteur C7  
Allée des Informaticiens  
B.P. 75 - 06709 St-Laurent du Var Cedex 2  
Tél. : 04 92 271 389 - Fax : 04 92 273 214  
Site Web : [www.mediapluscom.fr](http://www.mediapluscom.fr)  
E-Mail : [pao@mediapluscom.fr](mailto:pao@mediapluscom.fr)

Maquettiste : Catherine Brauer

Impression : Imprimerie spéciale de la  
société Média Plus Communication

Dépôt légal : 2014



FLASHEZ-MOI



TOUT NOAILLES  
SUR VOTRE MOBILE



*Bulletin Municipal de la commune de Noailles*

*Editeur* : Mairie de Noailles

*Directeur de la publication* : Dominique Noailletas

Réalisation, mise en page : Claudine Chassagne



## HORAIRES D'OUVERTURE

### Mairie :

Lundi : 8h – 12h / 13h30 – 17h  
 Mardi : 8h – 12h / 13h30 – 18h  
 Mercredi : 13h30 – 16h30  
 Jeudi : 8h – 12h / 13h30 – 19h  
 Vendredi : 8h – 12h / 13h – 16h 30

Tél. : ..... 05 55 85 80 88  
 Fax : ..... 05 55 85 25 94  
 Email : ..... noailles.correze@wanadoo.fr  
 Site : ..... www.noailles.correze.net

### Permanence des adjoints :

Lundi et jeudi : 10h -12h - Dominique Noailletas  
 Mardi : 10h -12h - Claudine Chassagne

### Agence Postale Communale

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h – 11h  
 Mercredi et samedi : 9h – 11h45  
 Levée du courrier à 11h30

### Bibliothèque

Mercredi : 17h – 19h  
 Vendredi : 18h – 19h  
 Samedi : 14 h – 15 h

## N° UTILES

### Cabinet médical :

Dr Espiau de Lamaestre.  
 Cabinet ..... 05 55 85 81 89

### La nuit le Week-end pour joindre un médecin généraliste : ..15

### Infirmière :

Mme Josette Rigot. : ..... 05 55 85 88 17 – 06 81 37 57 95  
 Annick Larnaudie : ..... 06 79 53 83 39  
 Linda Francart : ..... 06 62 07 13 82

### Kinésithérapeute :

Mickaël Noailletas : ..... 06 82 07 62 96

### Taxi :

Mr et Mme FAURE ..... 05 55 85 87 91

Gendarmerie. .... 17

Pompiers ..... 18

SAMU ..... 15

Appel Urgence ..... 112

(4 numéros gratuits)

Centre Antipoison ..... 05 56 96 40 80

Dépannage électricité ..... 0 810 333 019

Centre hospitalier. .... 05 55 92 60 00

Centre météo. .... 0 892 680 219

SOS violences conjugales ..... 39 19



## ETAT CIVIL

### Naissances :

- Léa Mourigal ..... 11 janvier 2013
- Ezio Marpillat ..... 31 janvier 2013
- Diane Wilms ..... 4 Février 2013
- Iris Olive Harbut ..... 12 février 2013
- Aimy Coly ..... 22 février 2013
- Nolan David Pierre Etcheverry ..... 27 mars 2013
- Lily Elina Zélic Mayenobe ..... 10 juillet 2013
- Laura Anna Monteil ..... 14 Août 2013
- Gaby Rose Chambon ..... 28 Octobre 2013

### Mariages :

- Alban Naud et Aurélie Guillou ..... 29 juin 2013
- Fabrice Lemmet et Natacha Landureau ..... 6 juillet 2013
- Thomas Lafon et Anaïs Dureisseix ..... 27 juillet 2013
- Jean Gaillard et Sandra Beynie ..... 31 août 2013
- Jean Louis Pros et cybille Lebecachel ..... 21 septembre 2013

### Décès :

- Odette Lajoinie Veuve Faure ..... 16 juin 2013
- Patrick Bayle ..... 22 juin 2013

## BERCHE GILLES

*Charpente traditionnelle - Couverture  
Zinguerie - Maison ossature bois*

Impasse Léon Lecornu ..... Portable : 06 14 19 28 09  
 ZA Brives Est 19100 BRIVE ..... Tél. 05 55 17 14 97  
 etsberche@live.fr ..... Fax : 05 55 17 14 99

**ELECTRICITÉ  
CHAUFFAGE  
CLIMATISATION**

**DANIEL INFANTI**  
**06 17 73 19 84**

daniel.infanti@orange.fr

**Puy Tudole - 19360 COSNAC**



On trouve la paroisse de Noailles dans le Cartulaire de Tulle dès l'an 934

## La famille

## de Noailles

La famille de Noailles, vassale du Vicomte de Turenne, est une des plus grandes et des plus anciennes maisons de France alliées aux plus grandes (Maintenon, Lafayette) : maison de comtes, ducs, pairs et même princes, maison de prélats, marchaux, ambassadeurs. Elle compte, dans ses rangs, de hauts personnages tels que Pierre qui participa aux croisades ; François qui devint cardinal ; Anne Jules Maréchal de France et vice roi de Catalogne ; Hugues ambassadeur ; Louis-Marie qui fut l'ami des principes de la révolution française et proposa l'abrogation des privilèges le nuit du 4 au 5 août 1789. Ses armes sont aussi celles de la commune, à savoir : « de gueules à bande d'or ».



## Les châteaux



Au sud, le château de La Fage, brillante construction de la famille de Noailles, au cours d'une période des plus artistiques et des plus fécondes du 16ème siècle. Séjour de plaisance d'abord, le château fut, peut-être, le pied à terre de ses membres lorsque, établis à la cour, ils logèrent le chapitre dans leur première résidence.

Au nord, le château du bourg est à l'emplacement du fort médiéval.

Il n'en reste que deux tours rectangulaires : la tour « ouest » appelée tour de Lignérac, la tour « est » dénommée tour de Noailles



## L'église et

## le trésor



Construite au XII<sup>ème</sup> siècle, de style roman pour le chœur et gothique pour la nef, elle était la chapelle du château. Elle devient collégiale en 1557 à la demande d'Antoine de Noailles. D'abord dédiée à Saint-Blaise et à l'Assomption de Notre-Dame, elle est consacrée à Saint-Eutrope au XVII<sup>ème</sup> siècle.

Le visiteur peut admirer l'impressionnant ensemble d'œuvres d'art, la plupart classées monuments historiques qu'elle renferme.

On peut citer le fameux tableau de Gillot, maître de Watteau (XVIII<sup>ème</sup>); deux très beaux fragments de vitraux en grisaille rehaussés de jaune d'argent du XV<sup>ème</sup> attribués à Filippo Lippi, le lutrin « Aigle royal », plusieurs vitraux du verrier Chigot, de superbes pièces d'orfèvrerie et de nombreux tableaux et médaillons.



## Les croix de mission

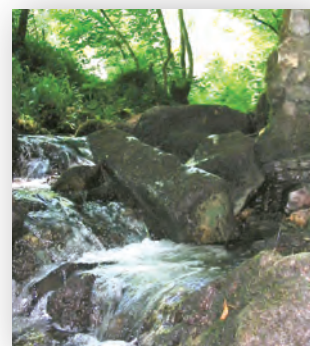
Plusieurs missions ayant pour but de raffermir la foi des Noaliens se sont succédées sur la Commune. L'édification de ces croix est le témoignage de leur passage. Celle de 1844 paraît être la plus importante puisque quatre croix gravées d'un cœur subsistent : à savoir un socle dans l'église, une croix à Malefarge, une à la Chaume et la quatrième au lieu-dit La Croix. Cette date pourrait correspondre au dépôt, dans l'église, du cœur du Vicomte Louis-Marie de Noailles ramené par ses soldats après sa mort à La Havane.



## La Couze

« En un temps où les foin coupés jonchaient la prairie en amont de la perte et par un jour d'orage violent, la Couze sortit de son lit et entraîna une bonne partie de la récolte. L'orifice de la galerie souterraine fut bouché et l'étroite vallée ne tarda pas à se transformer en lac. Mais, sous la pression, le bouchon de foin fut entraîné dans les profondeurs du sol ; quelques temps après, on vit le Blagour déborder abondamment ce qui n'est pas dans ses habitudes. C'était en 1892. Philibert Lalande s'intéressait aux grottes corrésiennes depuis 1867. De 1882 à 1956, des explorations timides se succèdent. D'abord, Lalande et Rupin explorent la perte active jusqu'au siphon. Puis viennent le spéléo-club de Périgueux et le « clan de Limoges ». En 1955, Pierret et Roques, dans les annales de spéléologie, commentent les résultats d'analyses granulométriques de sédiments et affirment

: « La connexion entre la perte de la Couze et la résurgence du Soulier de Chasteaux paraît évidente » Ce n'est qu'en 1976 que la découverte de l'Event des Jonquilles incite à la reprise des recherches sur le causse corrésien.. (cf. Comité départemental de Spéléologie de la Corrèze)



## Les fours à chaux

Après le four de Lafontrouvée édifié au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, trois fours supplémentaires relevant de la Société des Fours à Chaux de Noailles sont construits près de la gare. Ils vont fonctionner de 1908 à avril 1956. D'après les analyses faites à Alès, la pierre de Noailles avait des qualités médicinales car elle contenait de 2 à 3% de baryum et de magnésie. Le calcaire arrivait au four par un téléphérique de 520 mètres sur lequel circulaient deux bennes d'une contenance de 450 kilos. Deux kilomètres de rail avaient été posés pour permettre la circulation de trente wagonnets. La pierre était cuite à une température de 1500 degrés. Le charbon utilisé pour cette opération arrivait de Brassac les Mines et de Messeix dans le Puy-de-Dôme. La chaux vive était destinée à l'industrie pour la fabrication de la pâte à papier de paille, la chaux grasse alimentait les aciéries et les tanneries et donnait le carbure de calcium pour l'éclairage. La cendre de chaux était vendue à l'agriculture pour amender les terres. Chaque four produisait douze à quinze tonnes de chaux par jour. Jusqu'à cinquante ouvriers y ont été employés. De très nombreux noaliens y ont travaillé. Ils étaient à la fois agriculteurs et employés à la Société des Fours à Chaux. La fermeture des fours a sonné le glas de l'économie locale et a entraîné une baisse des deux tiers du fret en gare de Noailles.

## Le petit patrimoine rural non protégé

Outre les croix de mission un « petit patrimoine rural » très riche jalonne les routes et chemins de la commune. Le promeneur peut y observer fours à pain, lavoirs, fontaines, puits, calvaire, Certains monuments ont été parfaitement restaurés et sont ainsi sauvés ; d'autres, hélas, mériteraient de l'être sous peine de disparaître.





## L'école de foot reçoit

### le label du District

Début 2013, en présence d'élus et du conseiller général, l'école de foot a été labellisée par le district de la Corrèze. Devant une nombreuse assistance Messieurs Gérard Lenoir, Président du district et Serge Simon président de la commission technique ont remis à Alexandre Boudet, président du club et Jean-Paul Rabier responsable de l'école de foot, le diplôme de labellisation.

Ce diplôme récompense plusieurs années d'efforts auprès des jeunes tant dans l'encadrement que dans la formation. Il est valable trois ans mais tous les responsables et éducateurs du club sont prêts à continuer leurs efforts pour garder cette labellisation.



## Départ en retraite de

### Martine Chastagnier



Après 32 années de travail au sein des services municipaux, Martine Chastagnier, a fait valoir ses droits à la retraite. Pour fêter son départ, la municipalité avait organisé un pot de l'amitié auquel étaient conviés tous les agents municipaux en activité et retraités, les enseignants, sa maman, son époux ainsi que ses enfants et petits-enfants.

Le maire a souligné la compétence, la disponibilité et l'enthousiasme dont elle a toujours fait preuve dans l'exercice de sa fonction que ce soit à la garderie ou au restaurant scolaire avant de lui souhaiter une longue retraite aussi heureuse qu'active auprès des siens. Ce fut aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue à Muriel Gendre qui succède à Martine.



## Un spectacle apprécié

### à l'école

Ambiance joyeuse et festive dans la cour de l'école pour fêter la fin de l'année scolaire. Les enfants ont présenté à leurs parents, invités pour l'occasion, un très agréable spectacle.

Thème choisi, cette année, par l'équipe enseignante : le CIRQUE. De la maternelle au CM, tous les élèves, très concentrés, ont réalisé leur numéro avec brio devant un nombreux public conquis par leur aisance et leur dextérité. Des applaudissements nourris et chaleureux ont salué chaque prestation des acteurs de ce cirque éphémère.



## « Pass 6<sup>ème</sup> »

Chloé, Antony, Eliot, Max, Thibault, Mathis qui ont quitté, cette année, l'école de Noailles se sont vus remettre un « Pass 6<sup>ème</sup> », à savoir un bon d'achat d'une valeur de 50 € destiné à les aider dans leurs achats de fournitures scolaires pour leur entrée au collège. Cette participation est à mettre au compte du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la Commune dont le partenaire commercial est Bureau+.



## Formation « piéton » pour les CE2

Les élèves de CE2 ont participé à une formation, dispensée par le gendarme Jean-Marie Duhaut de la brigade de Brive, permettant de les sensibiliser à leur statut de piétons. A l'issue de ces cours, tous les enfants ont validé cette formation et reçu le code du jeune piéton. La remise de diplômes s'est déroulée dans la salle du conseil municipal en présence de Guillaume Gauchet, directeur de l'école et de Nicole Taurisson, Maire.

## Année scolaire 2013/2014

Les effectifs scolaires étant en augmentation (109 enfants pour 102 à la précédente rentrée) le Directeur Académique a décidé l'ouverture d'une cinquième classe. La répartition des élèves s'établit donc de la façon suivante :

- 13 élèves en petite section
- 12 élèves en moyenne section
- 19 élèves en grande section
- 11 élèves en CP
- 13 élèves en CE 1
- 10 élèves en CE 2
- 22 élèves en CM 1
- 9 élèves en CM 2

L'équipe enseignante compte donc 5 professeurs des écoles



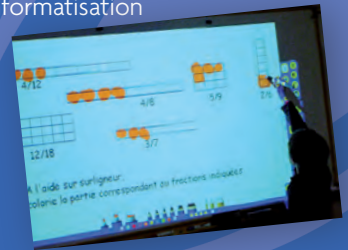


## Equipements

### scolaires



L'ouverture d'une cinquième classe a nécessité un aménagement des locaux et l'achat de mobilier supplémentaire. D'autre part, dans le cadre d'un plan pluri-annuel d'informatisation de l'école, il a été procédé au remplacement du vidéo projecteur du tableau blanc interactif (TBI) d'une salle de classe et à l'achat d'un vidéo projecteur interactif (VPI) pour une seconde classe, pour un coût total HT de 3515 €.



## Bibliothèque

Avec l'achat de livres par la collectivité et les dons de cette année, la bibliothèque compte 500 ouvrages en fond propre.

La Bibliothèque Départementale de Prêt nous confie environ 2 700 ouvrages, ces 3 200 documents donnent à chaque lecteur le choix entre : romans, policier, sciences fictions, documentaires, biographies, arts et sciences. A cela s'ajoutent des D.V.D films, documentaires jeunes ou adultes ainsi que des CD audio (Rock, classique, musique française et du monde, jeunes etc....) Nous vous rappelons que les inscriptions et les prêts sont gratuits, il est également possible de passer une commande si la bibliothèque ne possède pas l'ouvrage souhaité.

## Tour du

### Limousin

Il faisait déjà très chaud lorsque la caravane publicitaire du Tour du Limousin a traversé Noailles. Le public, toujours friand de ce genre de spectacle, avait répondu présent et se pressait le long de la route pour récolter bonbons, casquettes, bandanas et autres articles publicitaires. Un peu plus tard, les coureurs se sont présentés à l'entrée du village et ont abordé avec beaucoup de motivation la côte du château sous les encouragements des spectateurs. Un franc succès pour ce Tour toujours très prisé par le public.



## Journées du

### patrimoine



Comme les années précédentes, les journées du patrimoine ont connu un franc succès. Des visiteurs résidant non seulement en Corrèze, mais aussi en Dordogne, dans le Tarn et même de contrées très lointaines puisqu'une historienne habitant de l'autre côté de la planète, au sud de l'Australie, en Tasmanie ont été conquis par l'architecture de ce monument ainsi que le trésor et les œuvres d'art qu'il renferme.

## Voirie 2013



Après consultation, la réalisation du programme de voirie pour l'année 2013 qui s'élève à la somme HT de 33 044 € soit TTC 39 521 € a été confiée à l'entreprise Lagarde-Laronze. Sont concernées les VC suivantes.

- VC n° 4 « Mourajoux » partie haute
- VC n° 6 et 6E1 « Valette »
- VC n° 19 « Champdroux bas »
- VC n° 20E1 « Le Peuch »

Une subvention de 8 902 € a été allouée à la commune pour aider au financement de cet investissement. D'autre part, il est prévu, en fonctionnement, une réfection de diverses voiries en point à temps (5 tonnes) pour un coût HT de 7425 € soit 8880 € TTC. Ces travaux là ne peuvent pas prétendre à subvention. Ils sont financés sur les fonds propres de la commune.

## Aménagement du Bourg



Une baisse des aides destinées au financement de ce programme a contraint les élus à modifier ce projet. En effet, les travaux prévus sur la RD 158 doivent être repoussés à une date ultérieure. Sont maintenus les aménagements de sécurité aux abords de l'école, la réfection de la rue Henri et Claude Gérard et l'aménagement « espaces publics » place du 11 Novembre.

Coût de cette opération 208 997 € HT, soit TTC 249 961 € moins la subvention Conseil Général à hauteur de 51 500 €. Suite à l'appel d'offres, les travaux sont confiés à l'entreprise EUROVIA.

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)

### Le PLU : Les objectifs

Lors des précédents bulletins municipaux, le conseil municipal vous avez fait part des objectifs poursuivis par la l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Pour rappel, il s'agit de définir les contours de la commune à horizon 2025, en tenant compte des attendus réglementaires (Grenelle de l'environnement) mais aussi des logiques supra communales (Schéma de COhérence Territoriale) et de les harmoniser avec les possibilités de la commune (école – assainissement...). Des qu'il sera approuvé, le PLU remplacera la carte communale et sera le document de référence pour les autorisations relatives au droit du sol. En déterminant une affectation et un règlement à chaque zone, il permettra un développement programmé.

### La démocratie participative

Deux réunions publiques ont permis de présenter le projet et son contenu, le 27 avril 2012 et le 8 juin 2013 permettant à chacun de s'informer d'une part mais aussi de faire connaître ses attentes sur le projet communal. Près d'une centaine de personnes ont assistés aux présentations faites par le bureau d'études Urbadoc.

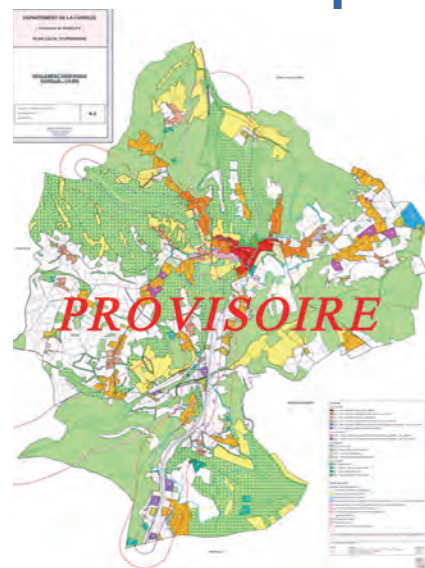
Accompagné d'un registre de concertation où 43 demandes ont été inscrites, la concertation aura permis à chacun de comprendre et/ou de s'approprier le projet Noailles 2025.

### Le PLU, et maintenant ?

Après plus de trente réunions, le PLU a été présenté aux personnes publiques associées. L'ensemble des avis recueillis est positif, que ce soit sur la légalité (avis du préfet) ou sur l'inscription dans le projet territorial global (SCOT de Brive). Après l'enquête publique qui s'est déroulée sur un mois, le commissaire enquêteur a rendu son rapport. En tenant compte des conclusions de l'enquête publique, le projet sera approuvé dès le premier trimestre de l'année 2014.

### Le PLU, un instrument de planification

Le projet a permis de recentrer l'urbanisation autour de nos réseaux pour une meilleure protection de notre espace naturel et agricole, de nos paysages, de notre cadre de vie. Noailles restera à la campagne mais continuera son développement, lequel se voudra être raisonné, économe, intégré et harmonieux.





## Réseaux le

### Murat/Mazarain

Le mois de Janvier voit le commencement des travaux sur le secteur du Murat/Mazarain, travaux qui devraient s'étaler sur une période 3 mois.

Sont concernés l'enfouissement des réseaux téléphoniques, l'éclairage public, la défense incendie avec une mise en conformité à la réglementation en vigueur.

Le montant des travaux à la charge de la collectivité s'élève à la somme de 41 002 € HT et bénéficie d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 16 977 €. Ces travaux sont réalisés par les entreprises Miane-Vinatier/Eurovia, le bureau d'études Dejante assurant la maîtrise d'œuvre. D'autre part, l'Agglo réalisera une tranche d'assainissement des eaux usées conformément à son schéma (coût à la charge de l'Agglo : 93 843 € HT). La FDEEC secteur de Brive (ancien syndicat d'électrification) procèdera à l'enfouissement des gaines électriques (coût à la charge de la FDEEC : 21 967 €).

## Achat

### d'un camion benne

Après 20 ans de bons et loyaux services, il s'est avéré nécessaire de procéder au changement du camion Trafic bleu utilisé par les employés communaux. C'est un véhicule Master, neuf qui assure la relève. Montant de la dépense 21 890 € HT soit TTC 26 126 €.

### d'un défibrillateur

Un défibrillateur vient d'être installé à l'extérieur de la salle polyvalente. Il est à la disposition de tous en cas de nécessité même s'il faut souhaiter qu'il ne serve jamais. D'un coût de 2 358 €, la collectivité a bénéficié d'une aide de Groupama à hauteur de 1 260 €.

## Les Lundis de

### l'Habitat



Dans le cadre des rendez-vous des Lundis de l'Habitat, cycle d'échanges autour de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, co-animé par l'Agglo de Brive et son Espace Info Energie et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Corrèze (CAUE), une conférence décentralisée a eu lieu à la Mairie de Noailles sur le thème de l'extension des bourgs ruraux. Le thème choisi faisait suite à une précédente animation sur les « bourgs durables » avec l'intervention d'un urbaniste du bureau Urba-doc de Toulouse qui a présenté trois projets d'extension de bourg auxquels il a participé dont celui de Noailles. Une visite du bourg commentée par le maire a clos cette présentation.

## Construction du

### garage communal

Les derniers jours d'août ont vu débuté les travaux de construction du garage communal au stade de Puy Blanc. D'une superficie de 65m<sup>2</sup>, il est destiné au stockage de tous les matériels destinés à l'entretien du terrain et des abords. Le cabinet Maunarchie à Brive assure la maîtrise d'œuvre. Le coût de cet investissement s'élève à la somme HT de 60 700 € et bénéficie d'aide de l'Etat au travers de la DETR et d'une subvention du Conseil Général pour un montant global de 31 500 €.

## Diagnostic Éclairage Public

Un diagnostic d'éclairage public a été réalisé, par le bureau d'études Dejante, suite à la demande de la commune de NOAILLES. L'étude, subventionnée par l'Ademe, s'est donc portée sur deux axes majeurs :

- La mise aux normes du parc d'éclairage public :
  - mise aux normes des installations
  - traitement des obsolescences
- Réaliser des économies d'énergie en rénovant le parc avec du matériel performant.



Un SIG (Système d'Information Géographique) a été établi dans le but de faciliter la maintenance des appareils et de permettre à la commune d'être mieux renseignée sur son éclairage public. En voici un exemple :

La commune de NOAILLES possède un parc d'éclairage public correct, mais pourtant, 32% des sources lumineuses sont de type lampes à vapeur de Mercure (technologie obsolète). Ce type de sources possède plusieurs inconvénients : un rendement lumineux très faible, une très forte consommation d'énergie, mais surtout, ces lampes seront retirées du marché d'ici 2015.

Pour effacer ces points négatifs, le bureau d'études DEJANTE a proposé à la commune les solutions suivantes :

- Pour le lotissement de « la Font Trouvée », l'installation de lanterne de type résidentielle (PLURIO en 50W SHP ou détection à LED)

Actuellement, le lotissement de « La Font Trouvée » consomme 2.89 kW. En changeant les luminaires avec ceux préconisés, la consommation peut tomber à 1.16kW (en 50W) ou 1.62kW (en 70W)

- Pour les zones routières, notamment la traversée du Bourg de NOAILLES par la D920, l'installation de lanterne de type fonctionnelle routière (MURENA en 70W SHP)

Pour les luminaires fonctionnels à vapeur de Mercure, la puissance totale est de 3.85 kW. En les remplaçant par des sources de 70W, cette puissance peut tomber à 2.156 kW.

Avec ces solutions, la commune peut espérer faire jusqu'à 44% d'économie sur ces deux zones en plus d'avoir un éclairage public performant et homogène.





## Conseil Municipal du 5 mars 2013

### Réforme des rythmes scolaires :

Considérant les conclusions de la réunion de la commission extra municipale associant l'équipe enseignante, les représentants des parents d'élèves tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires, les élus ont longuement débattu de la mise en place de cette réforme. Face aux questions qui se posent quant à la réorganisation des horaires, les activités de qualité à mettre en place et leur encadrement par des personnels qualifiés, l'incertitude sur le financement (coût estimé pour la collectivité 25 000 € en référence au nombre d'élèves scolarisés), le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

### Ouverture d'une classe au groupe scolaire :

Après avis favorable de la commission communale des affaires scolaires, le conseil municipal sollicite l'attribution d'un 5ème poste d'enseignant à la rentrée 2013 afin d'accueillir, dans les meilleures conditions, tous les enfants de la commune en âge d'être scolarisés et dit que la collectivité prendra en charge toutes les dépenses liées à cette ouverture de classe.

### Allongement pause méridienne

Face au nombre croissant d'enfants fréquentant le restaurant scolaire, il est devenu nécessaire, pour la qualité de ce service, d'allonger la pause méridienne qui pourrait ainsi passer de 1 h 30 à 1 h 45. Cette question était à l'ordre du jour du dernier conseil d'école qui a émis un avis favorable. La rentrée des classes, le matin, s'effectuerait à 8 h 45 au lieu de 9 h, les cours se termineraient à 11 h 45 au lieu de 12 h. Les horaires de l'après-midi resteraient inchangés. Le conseil municipal sollicite du conseil général, en charge des transports scolaires, une réorganisation des heures de ramassage.

### Dissolution du SIVU – Centre de secours de Brive

Dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 concernant la réforme des collectivités territoriales, la CDCI, lors de sa réunion du 17 décembre 2012 a émis un avis favorable à la dissolution du SIVU à compter du 1er janvier 2014. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette dissolution.

### Projet d'arrêté de fusion extension du périmètre de l'AGGLO de Brive

Par une abstention et quatorze voix contre le projet de fusion extension est rejeté par le Conseil Municipal.

### Mission ATESAT

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à la Direction Départementale des Territoires une mission d'assistance technique pour l'aménagement du territoire.

### Renouvellement contrat d'entretien de l'installation campanaire

Ce contrat est conclu avec la Sarl Brouillet pour une durée d'un an renouvelable par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 mars 2018.

### Convention fourrière pour animaux

Approuvée par le conseil municipal pour un coût de 1 € par habitant.

### Cession bien immobilier

Le conseil municipal revoit le prix de cession du presbytère et décide de le fixer à la somme de 170 000 €.

### Mission locale de Brive

La participation financière 2013 s'élève à la somme de 544.05 € (soit 0.65 € par habitant).

### Aménagement de bourg

Le conseil municipal valide le lancement de la phase projet présentée par le bureau d'études.

## Conseil Municipal du 10 avril 2013

### Comptes administratif et de gestion 2012 – affectation des résultats

Les comptes administratifs et de gestion 2012 sont adoptés à l'unanimité. La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 476 938.58 € et la section d'investissement un résultat déficitaire de 63 742.96 €.

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (dont restes à réaliser) pour un montant de 369 524.96 €.

Le solde, soit 107 413.62 € est reporté à la section de fonctionnement au budget primitif 2013.

### Budget primitif 2013 :

Le budget primitif 2013 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il s'équilibre à hauteur de 764 758 € en fonctionnement et : 1 027 960 € en investissement.

### Taux d'imposition 2013

Le taux des trois taxes reste inchangé par rapport aux années précédentes, à savoir : taxe habitation 13.74 €, taxe foncière (bâti) 23.09 % et taxe foncière (non bâti) 170.64 %. Le produit correspondant attendu sera de 284 911 €.

### Subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Votées à l'unanimité par le Conseil, les subventions réparties entre les treize associations communales et le CCAS s'élèvent à la somme de 11 750 € (associations 6750 € et CCAS 5000 €).

### Adhésion au C.A.U.E

Les élus décident d'adhérer au Conseil Départemental d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) en contrepartie d'une cotisation de 150 € basée sur l'effectif de la population. L'objectif du CAUE est d'apporter son aide technique dans les programmes de construction ou de mise en valeur des projets communaux (aménagement de bourg, plan local d'urbanisme, restauration du patrimoine, etc...).

## Conseil Municipal du 24 juin 2013

### Arrêt du projet du PLU :

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le CM note qu'aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevées, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure. Le projet du PLU est donc arrêté et sera transmis pour avis à Madame le Préfet, aux services de l'Etat, aux Personnes Publiques Associées.

### Périmètre de Protection Modifié :

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé, dans le porter à connaissance de l'Etat, de modifier le périmètre de protection de l'Eglise, du Château de La Fage et du Manoir du Chapelier. Délibérations adoptées à l'unanimité.

### Aménagement de bourg – annulation de l'appel d'offre :

Par suite de la modification du plan de financement de ce projet, il convient de relancer un nouvel appel d'offres.

### Répartition des sièges de l'Agglo :

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de composition du conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération dont le périmètre a été fixé par arrêté préfectoral du 15 avril 2013. En fonction du nombre d'habitants (925), la commune de Noailles aura 1 conseiller communautaire.

### Mise à jour du tableau des emplois :

Il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois. Transformation d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe en un emploi d'adjoint technique 2ème classe.

### Cinéma de plein air :

Signature d'une convention avec le Centre Culturel de Brive pour la séance organisée le 24 août à Noailles, les frais de représentation à la charge de la Commune s'élevant à la somme de 200 €.

### Aménagement de bourg – Espaces Publics :

Ce projet d'aménagement ayant dû être modifié, la délibération du 19 septembre 2012 est annulée. Un nouveau dossier de subvention, au titre de l'année 2014, est déposé auprès du Conseil Général pour un coût de travaux de HT 196 567 €.

### Aménagements de sécurité au titre des amendes de police :

Une demande de subvention au titre des amendes de police (année 2014) concernant les abords de l'école sera présentée au Conseil Général. Montant de la dépense HT 34 000 €.

## Conseil Municipal du 14 novembre 2013

### Indemnité de gardiennage :

Suivant la circulaire du 21 janvier 2013 du Ministère de l'intérieur, cette indemnité pouvant être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales, le CM accorde une indemnité de 450 € à la personne préposée.

### Alarme de l'église :

Une demande de subvention d'un montant de 1000 € va être déposée auprès de la DRAC pour l'entretien de l'alarme de l'église au titre de l'année 2014.

### Désignation d'un conseiller communautaire :

L'arrêté préfectoral du 22 juillet 2013 fixe la composition du conseil communautaire de l'établissement public de coopération issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Brive et de différentes communautés de communes et autres communes. Le conseil municipal désigne Madame Noailletas pour siéger en qualité de conseillère communautaire titulaire et Monsieur Filonczuk conseiller suppléant.

### Carrière de Lissac sur Couze :

Le conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite et l'extension de l'exploitation de la carrière de calcaire sur cette commune.

### Délibération portant désaffectation et aliénation de chemins ruraux après enquête :

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 au 23 septembre 2013 et à l'avis favorable du commissaire enquêteur concernant aliénation de chemins ruraux au lieu-dit le Chapelier et la Chaume, le CM autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement :

Le conseil municipal désigne en qualité de coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement prévues en janvier et février 2014 Madame Chassagne, maire-adjoint, et Madame Brochard secrétaire de mairie.

### Recensement d'agents recenseurs :

Sur le rapport du Maire, le conseil municipal décide de la création de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2014.

### Révision tarifs garderie scolaire et restaurant :

Le prix de la carte garderie s'établit à 22,34 € pour 28 heures. Le prix du repas enfant passe de 2,76 € à 2,82 € et le prix du repas adulte de 3,25 € à 3,32 €.

### Aménagement et mise aux normes des vestiaires au stade de foot de Puy Blanc :

Le coût estimatif prévisionnel des travaux s'établit à 70 675 € HT. La collectivité sollicite une aide de 17 668 € auprès du Conseil Général dans le cadre d'un CTA, la DETR auprès de l'Etat pour un montant de 15 000 € et le fonds d'aide au football amateur (FAFA) pour 20 000 €.

### Motion concernant les rythmes scolaires :

Après différents échanges entre l'équipe enseignante et les parents d'élèves le Maire propose aux élus de voter une motion pour la suppression pure et simple de la réforme des rythmes scolaires. En effet, plusieurs difficultés apparaissent pour la mise en place de cette réforme, à savoir : le choix des activités, le nombre d'intervenants et leur recrutement, les locaux sans parler du coût élevé à supporter par la collectivité.



## «Noailles en fête»



## «Entracte'Novalienne»

A amorcé sa pause estival par le vide grenier annuel de juillet 2013. De nombreux habitués étaient présent à leur stand, curieux et chineurs s'étaient donnés rendez-vous; une belle réussite qui n'aurait pu être totale sans le partenariat mis en place depuis deux ans avec l'association sportive A.S.J.N qui met à la disposition d'entracte'novalienne son matériel et ses sportifs qui se sont mobiliser pour prêter main forte.

Entracte'Novalienne souhaite continuer ses activités et propose à ses adhérents :

- Les cours de gymnastique le mercredi de 20h 30 à 21h 45
- Les cours de Zu-Dance le jeudi de 20h 45 à 21h30
- Les cours de peinture sur soie le jeudi de 14h 30 à 17h30
- Et nouveauté, les cours de Zu-Dance pour les enfants de 5 à 12 ans tous les mercredis de 14h 15 à 15h

Et pour terminer l'année notre incontournable vide grenier le 7 juillet 2014.

## «Association des anciens élèves de Noailles»

## «Noailles enfants phares»

Au cours de l'année 2012/2013 l'association «Noailles Enfants Phares» a offert le goûter de Noël le 20 décembre 2012 avec la visite du père Noël, qui reste un moment magnifique, cette journée s'est terminée par un marché de Noël.



Le samedi 9 février 2013 l'association a organisé son 1er carnaval. Celui-ci s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur pour le plaisir de tous. Le loto de l'école a de nouveau rencontré un franc succès le 16 mars 2013.

L'année s'est terminée le 23 juin 2013, sur le thème du cirque et de kermesse suivie d'un repas barbecue, il régnait une ambiance chaleureuse et conviviale dans la cour de l'école.

### Calendrier des festivités 2013-2014

- Goûter de Noël : 20 décembre 2013
- Loto : 15 février 2014
- Carnaval : 15 mars 2014
- Kermesse de l'école : 28 juin 2014.

## «Noailles environnement»



**Gaz de schiste** : le permis de Brive a été rejeté en juin 2013, la loi interdisant la fracturation hydraulique a été validée en octobre : tout risque serait-il évité ?

**Trafic routier** : CD 158 Noailles - Montplaisir : quel que soit le tracé choisi pour le désenclavement du nord du Lot, il ne sera pas sans conséquences sur la sécurité et le cadre de vie des habitants de Noailles.

### S'informer, vous informer, agir...

depuis plus de vingt ans, «Noailles Environnement» est au service de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité des habitants de Noailles.

Contact : 05 55 85 81 36

## Amicale de la chasse de Noailles

## Comité FNACA de Noailles

### Gastronomie et convivialité au menu de la FNACA

Pour leur repas annuel à Lanteuil, les membres du comité accompagnés de leurs épouses ont été accueillis par le président Louis Foussat qui a souhaité la bienvenue à chacun. Ces retrouvailles conviviales ont été l'occasion d'évoquer des souvenirs de jeunesse et d'avoir une pensée pour les camarades trop tôt disparus. La journée s'est poursuivie par une promenade dans le bourg et la découverte de maisons anciennes. Tous les participants se sont quittés en se promettant de maintenir le contact, gage essentiel de la vie du comité.

## «Club des Aînés de Noailles»

## « L'instance de Coordination de l'Autonomie (ICA) du Canton de Brive Sud-Ouest »

L'ICA a pour objet l'information, l'animation et l'aide en faveur des personnes âgées et handicapées du canton.

### L'ICA est habilitée à :

- Mettre en relation les aides ménagères avec les personnes âgées (ou handicapées) employeurs.
- Vous aider dans vos tâches administratives ou démarches, telles que contrats de travail, bulletins de payes, remplacements, déclarations URSSAF, demande de téléassistance et élaboration de différents dossiers : APA, MDPH, Habitat...

### L'ICA attribue des aides financières :

- Aux utilisateurs du portage de repas sur la partie rurale du canton.
- Aux transports en taxi : prend en charge 3 aller-retour à Brive par mois et par personne en laissant une participation de 7 € (3,50 € l'aller).
- Aux utilisateurs de télé-alarme ne bénéficiant pas de l'APA.

L'ICA propose des ateliers de prévention :

- Aquagym et danses de salon chaque trimestre.
- Informatique internet en cours d'année.
- Code de la route (remise à niveau + conduite), secourisme, atelier mémoire, atelier équilibre... en fonction de la demande.

L'ICA organise également des activités festives :

- Un repas suivi d'un spectacle en Avril.
- Un voyage fin mai début juin.
- Un goûter dansant en octobre ou Novembre.

Pour tous renseignements complémentaires ou inscriptions s'adresser à :

Christine Martins : 05 55 24 17 45 au « Point information »  
46, avenue Léon Blum 19 100 Brive

Du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h (sauf les lundis après-midi)



## Association Sportive Jugeas Noailles (A.S.J.N)



Depuis la fin août les jeunes pousses du club ont repris la direction du stade du Puy Blanc. Retrouvailles des copains et des éducateurs pour certains, découverte pour d'autres. Fort de sa labellisation obtenue en début de saison dernière l'ASJN à vue son effectif en net progression surtout dans la catégorie des débutants, 30 enfants entre 6 et 9 ans dont 5 filles et 5 éducateurs F. HOLLE, F. NIFEUR, J. FRANCOIS pour les 6/8 ans, S. ARLIE et P. NEGRELLO pour les 8/9 ans. Dans la catégorie 10/11 ans 16 enfants avec deux éducateurs K. VIARD et F. DEVIERS. Dans la catégorie 12/13 ans une dizaine de jeunes encadrés par JR.GARCIA en entente avec Lanteuil.

Dans la catégorie 14/15 seulement 3 jeunes, la aussi nous sommes en entente avec Lanteuil. Cette année pas de 17 et 19 ans malheureusement.

JP. RABIER assisté de B. AMICK dirige et encadre l'école de Foot et l'ensemble des éducateurs. Cette année c'est 10 éducateurs dont 6 sont diplômés qui encadrent les enfants. Les horaires d'entraînement :

**U6/U7** : le vendredi de 18 h à 19 h 30 - Plateau le samedi après midi

**U8/U9** : le mardi de 18 h 30 à 20 h - Plateau le samedi après midi

**U10/U11** : le mardi de 18 h 30 à 20 h - le vendredi de 18 h 30 à 19 h 30 Plateau le samedi après midi

**U13** : le mardi de 18 h 30 à 20 h - le vendredi de 18 h 30 à 20 h match le samedi après midi

Pour tous renseignements contacter :

JP. Rabier au 06.16.41.24.39

## Karate-do (La voie de la main libre) enseigné par Marc Moreillon, professeur diplômé

Le « bushido Karaté club » a pour objet de permettre l'épanouissement de chacun par la pratique du Karaté-do selon le style du « Shitō-Ryu ».



Ces dernières années, le Karaté-do est devenu de plus en plus populaire, principalement parce que le public reconnaît son aspect sportif, mais également des éléments d'équilibre physique et moral qui contribuent à donner une confiance en soi.

Nous vous invitons donc à nous retrouver :

- Lundi de 18 h à 19 h pour les enfants (6 ans minimum)
- Lundi de 19 h à 20 h pour les ados-adultes pour partager les joies subtiles de cet art martial...



## Clin d'œil au pays de Noailles

### 1.2.3 Les Ateliers du Roy

C'est reparti pour une nouvelle saison!  
Ateliers chaque mercredi en période scolaire.

- Pitchouns : .....17h30-18h30
  - Pré-ados et ados : ..... 18h30-20h
- Animatrice: Amandine JARRY

Pour tout renseignement contacter:

- Philippe POUILLAIN .....05 55 85 32 80
- Eve OFTEDAHL .....05 55 85 86 72
- Eliane LONTRADE .....05 55 85 86 74



Rendez-vous le : samedi 7 juin 2014 salle polyvalente pour notre représentation annuelle

## Informations Générales

### Passeport

Pour l'obtention d'un passeport, s'adresser à la Mairie de Brive ou Malemort (La mairie de Noailles n'est pas habilitée à établir les demandes de passeport)

### Carte d'identité

Les demandes de carte d'identité sont établies à la mairie du lieu de domicile.

### Recensement militaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger munis de la carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

**Cette démarche légale est obligatoire et doit être effectuée au cours du mois anniversaire de leurs 16 ans.**

A cette occasion, une attestation leur est remise qu'il est primordial pour eux de conserver. Celle-ci ou sa photocopie est nécessaire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC ...**PERMIS de CONDUIRE et CONDUITE ACCOMPAGNEE**)

**Cette formalité peut être accomplie par le représentant légal**

### Important : Prochaines Elections

Un décret modifie l'article R60 du code électoral. Désormais, tous les électeurs et non plus seulement les électeurs des communes de 3500 habitants et plus, devront présenter, au moment du vote, en MEME TEMPS QUE LEUR CARTE ELECTORALE UN TITRE D'IDENTITE (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

### Documents d'Urbanisme

Vous envisagez de faire des travaux, à savoir :

- Construction

- Rénovation (ex : changement de menuiseries extérieures, réfection de toiture, même à l'identique, etc...)

- Extension (habitation ou annexes)

- Piscine (sauf hors-sol)

- Pose de clôture, de portail

Il est obligatoire d'établir le document d'urbanisme prévu à cet effet, c'est-à-dire :

- Permis de construire

Ou

- Déclaration préalable

Pour ce faire, il convient de s'adresser au secrétariat de mairie ou de les télécharger sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**DICT** : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Vous avez obligation de vous renseigner sur les réseaux (eau, électricité, téléphone, assainissement collectif) passant à proximité ou sur votre parcelle. Votre responsabilité serait engagée en cas de dégâts sur les réseaux qui peuvent être dangereux pour les personnes et les biens. Même en partie privative, vous devez être en **possession des réponses à vos déclarations d'intention de commencement de travaux.**

**Votre démarche :**

- En contactant la mairie pour connaître les coordonnées des exploitants de réseaux sur la zone concernée
- En complétant l'imprimé que la mairie peut mettre à votre disposition et en l'adressant à chacun des exploitants recensés, au moins 10 jours avant le début des travaux
- Attendre les réponses avant de commencer les travaux
- Lors des travaux, préserver les réseaux aériens et souterrains pour assurer votre sécurité, celle des tiers et la continuité du service.

## Rappels sur les règles de bon voisinage...

### Réglementation des bruits de voisinage

**Article 19** de l'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 «les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit»



**Article 20** (de ce même arrêté) « Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent».

**A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12 h00 et de 14h30 à 19h 30
- samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanches et jours fériés de : 10h00 à 12h00

## Divagation des chats et des chiens

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats. Est considéré en état de divagation, tout chien abandonné, ou qui n'est plus sous surveillance effective de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres. Est considéré en état de divagation, tout chat non identifié trouvé à plus cent mètres des habitations, ou à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est plus sous la surveillance de celui-ci.



### Les aboiements continuels des chiens constituent des nuisances graves à la tranquillité collective.

Outre le fait que les animaux ne doivent pas divaguer, ils doivent obligatoirement ne pas perturber le voisinage immédiat par des aboiements répétés (surtout en l'absence de leurs maîtres. Là encore, la responsabilité du propriétaire peut être reconnue et une attitude négative sanctionnée.

## Réglementation des chiens dangereux

### Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie doivent être déclarés en Mairie

Pour votre déclaration vous devez vous munir des pièces suivantes :

#### • pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie :

- Certificat de stérilisation
- Certificat de vaccination antirabique de moins d'un an et rappel
- D'une attestation d'assurance

#### • Pour les chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie :

- d'un certificat de naissance ou pedigree
- d'un certificat de vaccination antirabique de moins d'un an et rappels
- d'une attestation d'assurance



## Frelon asiatique ou frelon «à pattes jaunes»

Originaire d'Asie, ce frelon a débuté sa colonisation française au tout début des années 2000.

La destruction des nids, si elle est envisagée, **est à la charge du propriétaire du terrain où est situé le support du nid et doit être réalisée par des professionnels.**

Si vous localisez un nid, il faut le signaler au Groupement Corrèzien de Défense Sanitaire (GCDS) : 05 55 20 84 33



## Prudence ... emploi du feu

Du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre sur l'étendue du département de la Corrèze, il est formellement interdit à toute personne de porter ou d'allumer un feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, friches et maquis. Au-delà de 200 mètres, l'incinération des feuilles, débris de végétaux reste permise. Toutefois, si leur quantité ou leur surface est importante, le SDIS devra être consulté pour la mise en place d'un éventuel dispositif de sécurité

(Ceci est un résumé de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 1997. Le texte dans son intégralité est disponible en mairie).





## LA GENDARMERIE DE LA CORRÈZE VOUS PROTÈGE «PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES»

### SI VOUS ÊTES CHEZ VOUS :

Si vous constatez la présence d'individus ou de véhicules suspects, appelez immédiatement la gendarmerie en donnant un signalement le plus précis possible (plaques d'immatriculation par exemple).

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas, ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute et même si des cartes professionnelles sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

### EN CAS DE COURTE ABSENCE :

#### Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez les portes.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée.
- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple).
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte aux lettres), déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

### EN CAS DE LONGUE ABSENCE :

Inscrivez-vous auprès de la gendarmerie au dispositif «Opération tranquillité vacances»

#### Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez-les. De temps en temps, faites-les ouvrir, si possible, par des voisins.
- Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.

#### Argent et valeurs

- Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez et photographiez bijoux, valeurs et objets d'art. Mettez-les en lieu sûr, ainsi que vos chèquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque, etc...)
- Évitez également les cachettes plutôt classiques comme la salle de bain et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connue de vous seul.

#### Courrier et téléphone

- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à la poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition).
- Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence, ou transférez vos appels si vous le pouvez.

### SI VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :

- Prévenez immédiatement la gendarmerie ou le commissariat le plus proche du lieu de l'infraction en utilisant un autre appareil téléphonique que le vôtre (pour permettre aux enquêteurs d'identifier le dernier numéro appelé en utilisant la touche bis)
- Avant l'arrivée de la gendarmerie, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes sauf cas de nécessité, afin de ne pas détruire les traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête. Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.

**GENDARMERIE - COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE BRIVE-LA-GAILLARDE**  
**11, rue Eugène Labiche 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE - Tél. 05 55 86 08 12 ou le 7**

## 2013 Document à conserver

### Document d'Information Communal sur les Risques

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

En parallèle à l'élaboration de ce document d'information, la commune a réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des secours, au niveau communal, en cas d'événement.

Je vous invite, à lire attentivement ce document dont l'intégralité est consultable en Mairie et surtout à le conserver.

Le Maire  
Nicole Taurisson

### Qu'est ce qu'un risque ?

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage,
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.
- **les risques sanitaires** : Pandémie, pollution de l'eau, alimentation

### Commune de Noailles – Département de la Corrèze – Région Limousin « PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

En cas de danger ou d'alerte

1. **Abritez-vous**
2. **Ecoutez la radio** : France Bleu Limousin 100.9Mhzo
3. **Respectez les consignes**
4. **N'allez chercher vos enfants à l'école que si l'on vous le demande.**

### NUMÉROS UTILES

Pompiers : ..... 18 ou 112 depuis un portable  
SAMU : ..... 15 ou 112 depuis un portable  
Gendarmerie : ..... 05.55.86.08.12

Pour en savoir plus :  
Mairie de Noailles Tél : 05 55 85 80 88  
L'adresse Internet de la commune :  
noailles.correze@wanadoo.fr

### Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde

pour s'en protéger.

- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

### ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES IMPORTANTS

Si les coups de vent violent et les tempêtes sont les phénomènes météorologiques les plus fréquents, la commune est aussi exposée à des épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes.

Météo France diffuse sur son site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) (en direction des autorités et du grand public) des cartes de vigilance, complétées par des bulletins de suivi en niveau orange et rouge. Ces cartes sont relayées par l'ensemble des médias et le site Internet de la Ville :

Les actions de la commune :

- Suivre l'évolution de la situation au fil des bulletins de Météo France.
- Informer la population.
- Activer, le cas échéant, le poste de commandement communal, et mettre en œuvre les plans spécifiques.

Lors d'un épisode de canicule, évitez les sorties et les activités physiques, buvez régulièrement de l'eau.



### RISQUES SANITAIRES

Les risques sanitaires sont ceux susceptibles d'affecter la santé de la population du fait d'agents infectieux : virus, bactéries, parasites.

Nous sommes exposés à :

- La pandémie grippale : une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue, à l'échelle de plusieurs continents ou du – monde entier, d'un nouveau sous-type de virus.
- Intoxication alimentaire à la cantine scolaire

Les actions de la commune :

- Activer, le cas échéant, le poste de commandement communal et jouer un rôle prépondérant dans le dispositif global piloté par la préfecture.
- Informer la population.



### LES RISQUES TRANSPORT

Le risque Transport de Matières Dangereuses est consécutif à un accident qui se produit par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisations, libérant un volume X de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement :

- Une explosion avec des risques traumatiques causés par l'onde de choc.
- Un incendie avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- Une dispersion dans l'air, dans l'eau, dans le sol avec des risques d'intoxication.



Pour tous types de risques la commune travaille en étroite collaboration avec la Préfecture, la Gendarmerie et les Pompiers, des plans prévoyant l'organisation des secours (Plan ORSEC, Plan Rouge) ont été approuvés par le Préfet. Ils sont déclenchés lorsque le phénomène dépasse l'échelle de la commune





## Novaliens à l'honneur ...

### Thomas Gipoulou Champion de France de Danse

#### sur glace dans la catégorie «benjamin 1<sup>ère</sup> année

Le jeune et talentueux novalien Thomas Gipoulou s'est affirmé avec brio au championnat de France de patinage à St Gervais dans les épreuves des figures imposées et en libre, une grande première dans l'histoire du Brive Patinage-club.



### Margot Arlie Championne

#### de France d'Equitation

Après deux titres de vice championne de France, trois de championne régionale et un de championne départementale, la brillante Margot Arlie s'est distinguée sur le site de Lamotte Beuvron au championnat de France d'Equitation par une 1<sup>ère</sup> place.

### Monsieur Paul Brenot promu au grade de Chevalier

#### dans l'ordre National du mérite au titre du 1<sup>er</sup> Ministre

Déjà titulaire de plusieurs décorations à savoir, la Croix du Combattant, la médaille et le titre de Reconnaissance de la Nation, la médaille commémorative de la guerre d'Algérie, sans oublier, sur le plan professionnel, la médaille Grand Or du travail, notre compatriote, Paul

Brenot, s'est vu remettre la Médaille du Mérite National. Une récompense bien méritée pour celui dont la devise est « Dire la Vérité même dérangeante, c'est être Libre, c'est Résister ».

Celle qui fut sa marraine de guerre, Denise, et dont il partage l'existence depuis de nombreuses années est à associer à cette distinction pour le soutien et les encouragements prodigués tout au long d'une vie dédiée au travail et au bénévolat.





## *L'intercommunalité, pour quoi faire ?*

### *Une réponse aux problèmes de gestion des communes*

L'intercommunalité est une réponse pragmatique mise en place par le législateur pour répondre aux problèmes de gestion des communes. Sans intercommunalité, tout porte à croire que les « petites communes » auraient manqué de moyens pour faire face aux besoins de plus en plus nombreux et coûteux de leurs territoires et de leurs habitants.

#### **Une approche solidaire**

L'intercommunalité permet de rassembler les moyens - humains et financiers- pour équiper et aménager le territoire à l'échelle d'un bassin de vie. D'une certaine manière, l'intercommunalité présente des similitudes avec le processus de construction de l'union européenne.

#### **Des domaines d'actions sur lesquels l'agglo intervient exclusivement pour le compte des communes**

On parle de compétences pour désigner les champs d'intervention des intercommunalités. Parmi ces compétences, le législateur a souhaité que certaines soient obligatoirement exercées exclusivement par les communautés d'agglomération en lieu et place des communes membres.

A ces compétences obligatoires s'ajoutent des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

Près de 300 agents gèrent aux cotés des élus les compétences obligatoires, facultatives et optionnelles, l'administration générale, et comptable de la structure (parmi eux près de 220 agents dédiés à la petite enfance).

#### **Compétences obligatoires de l'Agglo de Brive:**

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- Politique de la ville

#### **Compétences optionnelles et facultatives :**

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- Assainissement,
- En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.
- Eau, incendie
- Pays (approbation et mise en œuvre de la charte du Pays de Brive, signature et évaluation du contrat de Pays),
- Actions de sécurité civile déclarées d'intérêt communautaire (cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours).
- L'accueil des 0-3 ans désigné par le terme petite enfance.

Noailles a intégré la communauté d'Agglomération de Brive dès sa création en 2002. Composée à l'origine de 15 communes, elle en compte aujourd'hui 16.

Noailles fait ainsi partie de cet ensemble à la fois rural et urbain, dans lequel les petites communes sont largement représentées : 12 des 16 communes comptent moins de 3 500 habitants.

Cela se traduit concrètement par la présence de 2 conseillers communautaires issus du conseil municipal de Noailles au sein des instances décisionnaires de l'Agglo.

Un de ces élus dispose également d'une vice-présidence dédiée aux questions d'habitat qui l'amène à proposer, coordonner et à valider avec les agents concernés l'ensemble des actions et mesures réalisées dans ce domaine.



## ► La solidarité financière comme moteur

L'Agglo de Brive, comme les autres communautés d'agglomération, perçoit le produit de la Contribution Economique Territoriale (anciennement taxe professionnelle) des communes regroupées, vote le taux et décide des exonérations. Les communes conservent cependant dans leur intégralité les autres impositions.

En contrepartie, deux types de retour de taxe professionnelle au bénéfice des communes adhérentes sont appliqués par l'agglo qui compense ainsi les écarts entre les communes :

- l'« attribution de compensation », pour compenser financièrement le transfert du produit de la taxe professionnelle à l'EPCI ;
- la « dotation de solidarité », qui est l'instrument politique de redistribution et de péréquation du produit de la TP entre les communes adhérentes.

Les dotations de l'état s'ajoutent à ces ressources fiscales : la Dotation Globale de Fonctionnement, le FCTVA ; la Dotation Globale d'Equipement.

## L'Agglo de Brive concrètement ?

### ► L'assainissement

L'un des rôles de l'agglo consiste à assurer l'accès au service public d'assainissement collectif dans les zones prédéfinies par le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Pour y parvenir, des investissements liés aux créations ou extensions de réseaux d'assainissement sont programmés et adoptés par les représentants de communes de l'Agglo, puis réalisés dans chacune des communes. S'ajoutent annuellement à ces travaux des renforcements et des renouvellements de réseaux ainsi que des opérations diverses dans le cadre du marché à bon de commandes.

Par ailleurs les missions de Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) intègrent le contrôle des installations. Le SPANC de l'Agglo a lancé un diagnostic des installations existantes dans le but de les mettre en conformité.

### ► Déchet

L'agglo a délégué au SIRTOM la collecte et le traitement des ordures ménagères, la collecte du verre et la gestion des déchetteries.

L'opération compostage initiée depuis 2009 a permis la distribution de 3190 composteurs à l'échelle de l'Agglo de Brive.

### ► L'Habitat

La Maison de l'habitat, un guichet unique au service de tous les habitants de l'agglo. Depuis 2006, cette structure :

- Renseigne sur les différents acteurs du logement et leurs missions,
- Informe sur les dispositifs ou aides existantes,
- Oriente vers les organismes compétents,
- Propose un large éventail de documentation à la disposition du public,
- Dispose d'un espace dédié aux économies d'énergie dans l'habitat,

### ► Eau

L'Agglo de Brive se substitue à ses communes au sein de différents syndicats des eaux pour l'alimentation en eau potable (hormis pour une partie de Brive et de Cublac).

La production ; l'adduction et la distribution d'eau potable fait l'objet du délégation de service public conclue avec la SAUR. Il a été confié au Délégitaire le renouvellement de 15 360 branchements en plomb.

Par ailleurs, depuis 2003, l'Agglo de Brive adhère au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère qui assure des missions d'entretien et de restauration de berges (75 000 € environ par an pour l'adhésion au syndicat et le financement des travaux d'entretien).

Une autre mission relevant de l'agglo consiste à veiller à l'amélioration des systèmes d'assainissement non collectifs. Pour cela des diagnostics des installations existantes sont réalisés afin de mettre progressivement les installations autonomes aux normes. Si les préconisations mises en évidence à l'occasion de ces diagnostics peuvent paraître contraignantes pour certains propriétaires, c'est aussi et surtout dans l'intérêt général et dans un souci de préservation de la ressource que cela s'effectue.

\* service public d'assainissement non collectif

### ► Qualité de l'air

Les problématiques de pollution de l'air entrant dans le champ de compétences de l'Agglo, celle-ci a adhéré en 2003 à LIMAIR, association agréée chargée de la surveillance de la qualité de l'air en Limousin. La cotisation pour l'année 2012, s'élève à 9 574 euros. Cette problématique est bien entendu commune à toutes les communes et tous les habitants de l'agglo sont unanimement concernés.

### ► Transport

En qualité d'autorité organisatrice des transports, l'agglo de Brive gère les transports urbains publics mais également des services de transport à la demande.

### ► Libéo accessible

Le service « Libéo Accessible » est un service de transport public au profit des personnes à mobilité réduite ne pouvant pas utiliser les bus urbains affectés au réseau de transport classique « Libéo » en raison de leur handicap.

### ► Mobilimousin

Mobilimousin est un système commun d'information multimodale sur les transports en Limousin. Ce système vise à diffuser une information multimodale et à faciliter la préparation des déplacements des voyageurs en Limousin pour renforcer la pratique des transports collectifs et inciter à une mobilité durable.

### ► Politique de la ville et insertion

Ce champ de compétences englobe des actions et des dispositifs très variés mais qui concourent tous à favoriser la proximité et la solidarité entre les habitants de l'agglo.

A titre d'exemple on citera le Plan Local d'Insertion par l'Emploi, dispositif qui propose à certains demandeurs d'emploi des actions et un suivi particulier. De même les séances de cinéma en plein air sont devenues au fil des ans incontournables et illustrent la manière dont peut s'exercer la compétence politique de la ville sur un territoire comme le nôtre

## ● Haut Débit

DORSAL assure le service public du haut débit en Limousin. L'agglo de Brive a pris part à ce vaste projet de développement des infrastructures de télécommunication et finance à hauteur de 65 000 € environ par an. Bien entendu ce projet bénéficie à l'ensemble du territoire et entend faire du haut débit un facteur de mieux être de la population et de développement des entreprises,

### Un objectif de 100% de couverture très haut débit

Pour aller plus loin, l'Agglo de Brive, le syndicat mixte DORSAL et Axione Limousin, ont lancé une consultation auprès de l'ensemble des opérateurs privés pour "coréaliser" un réseau très haut débit jusqu'au logement (FTTH) sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Brive. En résumé, le projet prévoit :

- la construction de prises FTTH dans tous les bourgs de l'agglomération et une interconnexion fibre entre toutes les communes
- la montée généralisée des débits, avec un seuil minimum de "triple play" pour chaque abonné. Là où la fibre ne desservira pas un foyer, le fibrage du sous répartiteur du réseau téléphonique assurera des débits adaptés à cet objectif "triple play".
- 33 000 prises FTTH(1) sur les 16 communes de l'Agglo.
- un investissement prévisionnel de 17 M €.

## La communauté d'agglomération de demain

## ● Des changements imposés par la réforme de 2010

La réforme des collectivités territoriales adoptée en 2010 a eu pour but de compléter, simplifier et rationaliser la carte intercommunale de la France. Il s'agit pour chaque département de rattacher les communes isolées à un EPCI, de rationaliser les périmètres des EPCI et de simplifier l'organisation territoriale en intégrant dans les EPCI les compétences exercées par les syndicats. L'adoption et la mise en œuvre conjointe par les Préfets de départements et les élus des schémas départementaux de coopération intercommunale, a ainsi entraîné de nombreuses modifications des périmètres des EPCI par extension/réduction, création ou fusion des structures. Le paysage institutionnel se trouvera donc largement modifié au 1er janvier 2014 :

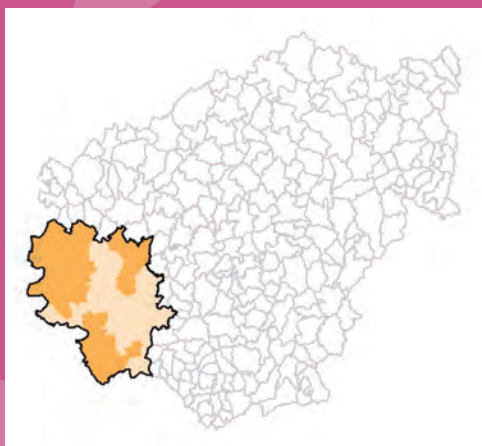
	AVANT RÉFORME	APRÈS RÉFORME
France		
EPCI*	2591	2451
Syndicats	14 800	14 350
Communes isolées	1 377	614
Corrèze		
EPCI*	26	22
Syndicats	99	54
Communes isolées	11	0

\*EPCI : établissements publics de coopération intercommunale

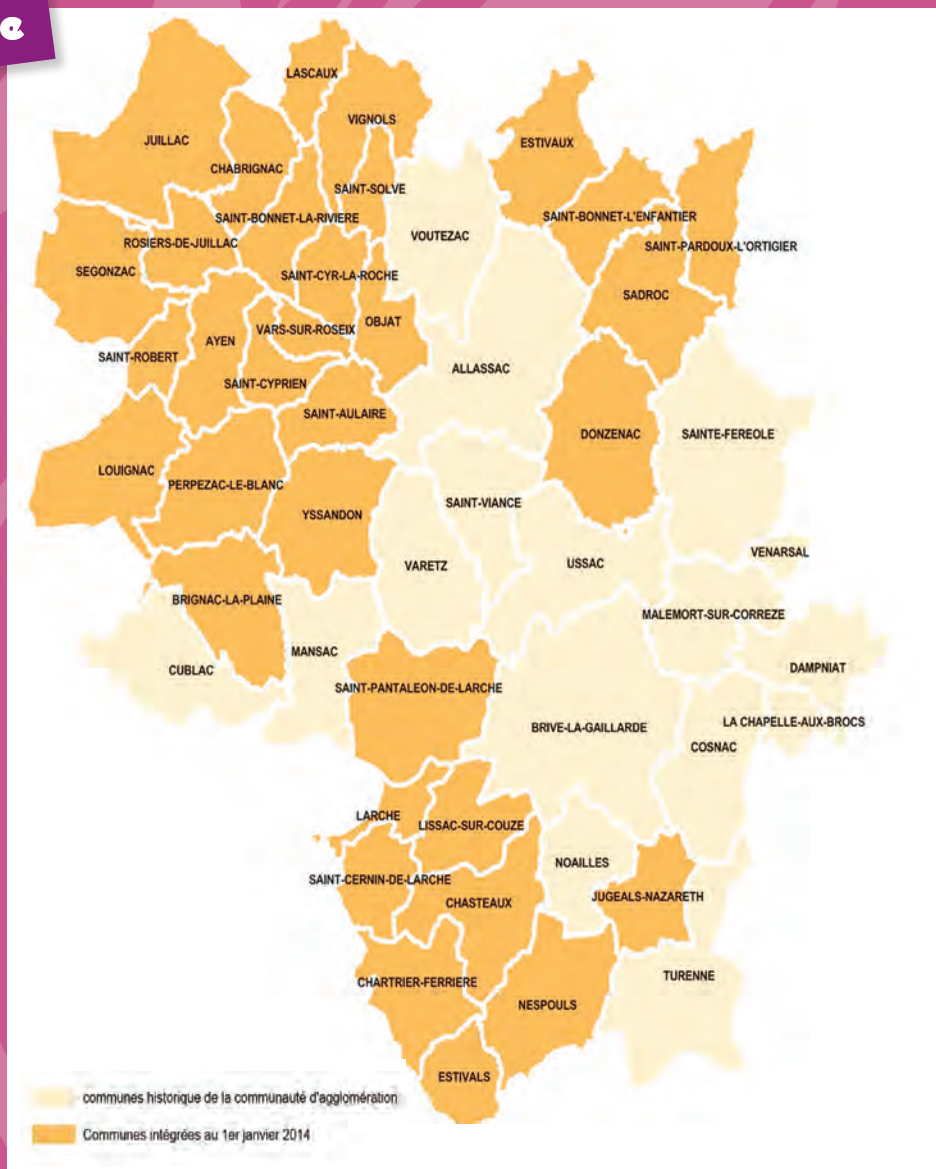


## Une assise territoriale

### élargie



- ▀ 49 communes
- ▀ 110 769 habitants soit 45,5% de la population départementale
- ▀ 809 km<sup>2</sup>
- ▀ 137 hab./km<sup>2</sup>



### ▀ Des délégués communautaires bientôt renouvelés à l'occasion des élections municipales

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 stipule qu'en 2014, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales. L'électeur désignera le même jour sur le même bulletin de vote les élus de sa commune et ceux de l'intercommunalité.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires représentant les communes au sein des organes délibérants des EPCI sont « les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau ».

Ainsi, « la liste des candidats au siège de conseiller communautaire figure de manière distincte sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal dont elle est issue ».

La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire comportera « un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, augmenté d'un candidat supplémentaire si ce nombre est inférieur à cinq et de deux dans le cas inverse ». Les candidats au siège de conseiller communautaire devront figurer « dans l'ordre de présentation dans lequel ils apparaissent sur la liste des candidats au conseil municipal ». La liste de ces candidats sera composée alternativement de personne de chaque sexe.







# noailles

